



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250210-BUR-AG-25-007-DE
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 10 février 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet d'élaboration d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 février à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet d'élaboration d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de Corse pour la période 2022-2027 et son programme de mesures associé ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet d'élaboration d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau,
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT		100 000,00 €
Recettes		
Collectivité de Corse – Fonds Montagne	40%	40 000,00 €
Agence de l'eau – RMC	40%	40 000,00 €
Autofinancement CAB	20%	20 000,00 €

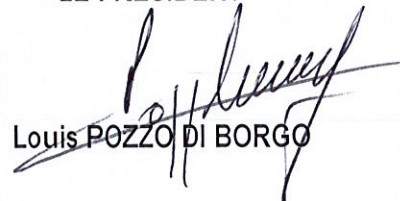
AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO